

**CONVENTION CADRE  
ENTRE  
LA DREAL PACA ET FNE PACA  
2024 – 2027**

**PRÉAMBULE**

**La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA)**, service déconcentré de l'État, assure la mise en œuvre et la coordination des politiques publiques du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Dans ce cadre, elle promeut le développement d'une culture de la participation du public au sein de projets ayant une incidence sur l'environnement et veille à l'application de la charte de l'environnement. Elle favorise également le dialogue avec les associations qui œuvrent pour la transition écologique et jouent un rôle majeur dans l'éducation à l'environnement et la médiation auprès des citoyens.

**France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (FNE PACA)** est une association loi 1901 créée en 1971 et agréée protection de l'environnement depuis 1978. La fédération régionale regroupe 6 fédérations départementales et environ 250 associations de terrain.

Elle accompagne la société civile pour favoriser un changement de comportement individuel et collectif. Elle relaie les politiques publiques de transition écologique dans les territoires, structure et coordonne des réseaux associatifs thématiques et territoriaux.

FNE PACA promeut la participation citoyenne par l'information, la formation et la montée en compétence des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE).

La fédération régionale joue un rôle d'interface et de médiateur entre les différents acteurs de la société à chaque échelle de territoire, et représente ainsi un acteur clef pour porter et renforcer la démocratie environnementale et plus globalement le dialogue environnemental au cœur des politiques publiques, en veillant à l'intégration des enjeux environnementaux dans chaque projet.

## **Entre**

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, sise 36 boulevard des Dames – 13 002 Marseille, représentée par son Directeur, M. Sébastien FOREST, et désignée sous le terme « DREAL PACA » ou « l'administration » d'une part,

## **Et**

France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé place Romée de Villeneuve – le Ligourès – 13 090 Aix-en-Provence, représentée par son Président, M. Gilles MARCEL, et désignée sous le terme « FNE PACA » ou « l'association » d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

## **1 – OBJET DE LA CONVENTION CADRE :**

Par la présente, la DREAL PACA et FNE PACA souhaitent partager des leviers d'action pour répondre aux enjeux de la transition écologique et renforcer la démocratie environnementale sur le territoire régional.

Le champ de coopération se réfère en particulier aux axes suivants :

### **Axe 1 : Intégrer la société civile au cœur de la démocratie environnementale**

L'animation de réseaux associatifs est au cœur du projet de FNE PACA, qui reçoit une subvention de la DREAL PACA en soutien à cette mission. La fédération régionale est structurée autour de réseaux thématiques et de fédérations départementales.

Au-delà de son rôle de représentation des associations de défense de l'environnement, la fédération régionale a pour objectif de faire émerger des visions globales et transversales.

- **1.1 Animer le réseau régional des APNE**

À travers un plan d'action annuel partagé avec la DREAL PACA, FNE PACA met en œuvre, en tant que tête de réseau associatif, les actions suivantes :

- organisation et animation de réunions de réseaux et de groupes de travail thématiques et/ou territoriaux ;
- relais des positions de la DREAL sur les différentes politiques publiques, avec une vulgarisation des enjeux ;
- réalisation de veilles juridiques et d'une lettre d'information mensuelle ;
- appui aux adhérents sur le volet administratif et financier.

- **1.2 Renforcer l'expertise associative**

FNE PACA propose un programme de montée en compétence des associations et des citoyens, notamment à travers la programmation :

- d'ateliers ;
- de visites de sites ;
- de guides ou d'outils d'aide aux positionnements sur plusieurs thèmes (ODD, déchets, transition énergétique, aménagement du territoire, sobriété foncière) <https://fnepaca.fr/publications> ;
- de vidéos.

Ces divers temps d'échanges permettent aux citoyens d'être force de proposition notamment dans le cadre des commissions de concertation.

- **1.3 Impulser un dialogue environnemental structuré et représentatif de la voix citoyenne**

En tant qu'association habilitée à siéger dans les commissions officielles de concertation, FNE PACA est présente dans une trentaine de commissions où elle porte la voix citoyenne à travers un plaidoyer équilibré et structuré à l'échelle régionale.

- **1.4 Coordonner les alertes et remontées de terrain inter associatives et citoyennes en matière de dégradations environnementales et d'initiatives positives**

FNE PACA joue un rôle d'interface entre les citoyens, les associations et l'État, et fait remonter les expériences de terrain qui peuvent alimenter les politiques publiques :

- En lien avec sa fédération nationale, FNE PACA déploie sur le territoire régional un outil de dialogue environnemental : « Sentinelles de la nature », qui permet à chaque citoyen d'être acteur. Cet outil se présente sous la forme d'une cartographie interactive des dégradations ou initiatives favorables à l'environnement. Une fois par an, un bilan est produit sous forme de fiches transmises à la DREAL : <https://sentinellesdelanature.fr>
- En parallèle de cet appel à la participation citoyenne, FNE PACA fait vivre le dialogue environnemental à travers des fiches navettes envoyées à ses fédérations départementales, qui leur permettent d'identifier les grands enjeux environnementaux perçus par les associations dans les territoires.

## **Axe 2 – Accompagner la territorialisation de la planification écologique**

La fédération régionale se positionne en relais des politiques publiques de transition écologique. Elle est un levier pour accélérer dans les territoires la mise en œuvre des objectifs nationaux dans l'ensemble des champs environnementaux.

- **2.1 Relayer et veiller à la mise en place de la politique de Zéro Artificialisation Nette**

La DREAL et FNE PACA s'engagent à avoir des échanges réguliers en articulation avec la stratégie régionale sur la sobriété foncière pilotée par le préfet de région (feuille de route sobriété foncière). Les actions et événements autour de la sobriété foncière seront partagés, avec des positionnements complémentaires : la DREAL anime un collectif de travail institutionnel en vue d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la sobriété foncière et FNE participe au dialogue environnemental et citoyen autour de ces mêmes problématiques. Un des enjeux sera l'acceptabilité dans les territoires et le partage de nos visions avec les DDT(M) et la DRAAF pour trouver des synergies d'actions.

- **2.2 Faciliter la concertation pour les énergies renouvelables entre opérateurs, territoires et société civile**

A travers les outils « scope » d'analyse des projets EnR, FNE PACA accompagne les territoires dans la planification et la concertation pour enrichir les projets d'EnR grâce à des propositions citoyennes, tout en veillant à leur localisation pour un moindre impact sur la biodiversité.

- **2.3 Lutter contre la pollution de l'air**

FNE PACA s'inscrit dans les actions des Plans de Protection de l'Atmosphère en région et a conclu en ce sens une convention avec le Service Énergie Logement de la DREAL.

- En lien avec AtmoSud, elle met en œuvre des projets de territoire pour animer un réseau de citoyens sur les changements de comportements individuels et collectifs à travers la mise à disposition de capteurs et d'un protocole de mesure.

- La fédération œuvre également à l'accompagnement de la politique de l'État sur les alternatives aux brûlages des déchets en proposant, via des guides et des vidéos, des solutions et des retours d'expériences qui peuvent inspirer citoyens et collectivités.
- Sur le volet mobilité, FNE PACA est en lien avec ses associations membres pour soutenir les alternatives aux projets routiers.

- **2.4 Sensibiliser les citoyens à la transition écologique**

À travers son exposition et les sites web documentaires de la série « Coexistences », FNE PACA propose aux citoyens une découverte du vivant et des enjeux de biodiversité dans les territoires de notre région, des Alpes à la Méditerranée, en réalisant des projections débat, des animations et des sorties de terrain commentées.

- **2.5 Accompagner le partage de l'eau et les mesures de sobriété dans ses usages**

Les enjeux concernant la sécheresse impliquent la mise en œuvre d'une politique de sobriété autour de l'eau.

En concertation avec les acteurs de la politique publique de l'eau, notamment la DREAL, FNE réalise des vidéos de retours d'expériences positives sur des solutions concrètes et diversifiées d'économie d'eau. L'objectif est d'essaimer les bons usages de l'eau.

Par ailleurs, FNE PACA accompagnera la démarche du SAGE « Durance », territoire à enjeu majeur pour notre région. La fédération sera force de propositions et d'actions pour anticiper et s'adapter au changement climatique et protéger les milieux aquatiques de ce bassin versant et de ceux desservis.

- **2.6 Sensibiliser et alerter face aux risques majeurs**

La DREAL travaille avec les acteurs du territoire pour promouvoir et faire progresser la culture du risque, notamment le Centre d'information pour la prévention des risques majeurs (CYPRES) et l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT).

- Risques technologiques :

En lien avec la DREAL et le SPPPI au sein duquel elle siège, FNE PACA met en œuvre des kits et des études sur les risques industriels auprès de la population. Elle est en lien régulier avec le Service prévention des risques de la DREAL sur cet enjeu.

- Risques naturels :

L'ensemble des communes de la région est couvert par au moins un risque naturel. Il est nécessaire de créer une culture commune et faire vivre la mémoire en lien avec les citoyens.

FNE mettra en lumière des paroles d'habitants, recueillies via des ateliers participatifs sur des territoires sinistrés (par exemple dans les hautes vallées des Alpes-Maritimes) en illustrant les propos par des photographies et vidéos.

## **2 – COMMUNICATION POUR UN DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL RENFORCÉ**

La DREAL PACA portera attention aux questions et propositions formulées par FNE PACA.

LA DREAL et FNE réfléchissent à une stratégie de communication commune dédiée au monde associatif, notamment en coopérant dans l'organisation de la journée d'échanges inter-associations organisée par la DREAL.

La DREAL pourra valoriser les actions de FNE auprès des autres associations et des citoyens au titre du dialogue environnemental et informera ses différents services métiers du bilan annuel des remontées de terrain fourni par FNE PACA.

FNE pourra communiquer à son réseau d'acteurs les informations de la DREAL et relayer les politiques publiques portées par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

### 3 – DROITS, LOGO ET MENTION DU SOUTIEN DE LA DREAL

La DREAL PACA et FNE PACA bénéficient d'un commun accord des droits de publication, représentation et diffusion des productions réalisées dans le cadre de cette convention, en respectant les mentions légales qui y sont attachées. FNE PACA s'engage à y faire figurer de manière lisible le logo de la préfecture de région avec la mention « avec le soutien de la DREAL PACA ». Toute utilisation spécifique doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la DREAL, dans des délais compatibles avec l'instruction de la demande qui ne peuvent être inférieurs à un mois avant la date prévue d'utilisation.

### 4 – ENGAGEMENT FINANCIER

La présente convention ne détermine aucun engagement financier précis de la DREAL PACA. Elle doit servir de cadre aux échanges entre les services de la DREAL et FNE PACA, ainsi qu'aux subventions qui pourront être attribuées à FNE sous forme de conventions financières qui préciseront les actions concrètes financées et les montants attribués pour leur réalisation. Un bilan des subventions versées par la DREAL sera dressé chaque année lors du comité de pilotage annuel prévu à l'article 5.

### 5 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par la DREAL PACA et FNE PACA et prend fin le 31 décembre 2027. Elle peut faire l'objet de modification par voie d'avenant avec l'accord des deux parties.

Pour partager les enjeux de terrain, aplanir les obstacles rencontrés et accompagner la mise en œuvre du dialogue environnemental au cœur de cette convention, la DREAL PACA et FNE PACA s'engagent :

- À réaliser un comité de pilotage annuel inter-services ;
- À organiser des réunions bilatérales entre les services de la DREAL et FNE PACA pour favoriser le débat d'idées et partager la connaissance.

Le représentant de l'administration et le président de l'association sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente convention.

Fait à Marseille, le 6 juin 2024

Pour la DREAL PACA,

Sébastien FOREST  
Directeur



Pour FNE PACA,

Gilles MARCEL  
Président

